

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VETERINAIRE AGLYVET
22 AVENUE DE L'AGLY 66 600 RIVESALTES

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante :

<http://www.aglyvet.fr/CGF.pdf>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

MENTIONS OBLIGATOIRES

1) APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

CLINIQUE VETERINAIRE AGLYVET

23 avenue de l'Agly

66 600 RIVESALTES

04 68 64 02 83

www.aglyvet.fr - contact@aglyvet.fr

Etablissement de soin destiné aux animaux de compagnie

SOCIETES D'EXERCICE ET RESEAUX PROFESSIONNELS

SARL Aglyvet

Clinique vétérinaire indépendante non affiliée à un groupement.

Membre du GIE Vetoccitan

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, le samedi de 08h30 à 12h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous du lundi au samedi toute la journée.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

- Dr Ducup de Saint Paul Clotilde, Docteur vétérinaire, associée, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Maison-Alfort, titulaire du CES d'Ophtalmologie vétérinaire.
- Dr Guenin Brasse Agnès, Docteur vétérinaire, associée, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Toulouse
- Dr Delcol Camille, Docteur Vétérinaire, diplômée de l'Université vétérinaire de Liège

Mme Novaro Joelle, auxiliaire de santé vétérinaire échelon 3

Mme Lairot Fanny, auxiliaire de santé vétérinaire échelon 3

Mme Caron Cécilia, auxiliaire de santé vétérinaire échelon 3

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- consultations de médecine générale : chiens, chats, NAC
- consultations d'ophtalmologie
- chirurgie de convenance, et chirurgie des tissus mous
- radiologies, échographies, analyses sanguines
- hospitalisations

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les hospitalisations font l'objet d'une surveillance permanente en journée du lundi au samedi midi. Le week-end et les jours fériés, un vétérinaire se déplace matin et soir pour assurer la continuité de soin. Une vidéo surveillance est également à notre disposition pour surveiller les patients la nuit et le week-end.

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture de la clinique, les urgences sont assurées par la clinique NEOVET La croix Bleue, ZAE Tecnosud 2, Mas Delfau, 136 avenue Eole 66100 PERPIGNAN.

ESPECES TRAITEES

Chiens, chats, NAC (lapins, furet, cochons d'inde...).

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société S.A.D. « 28 Rue des Carrières, 34680 Saint-Georges-d'Orques » l'incinération collective ou individuelle du corps.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Si un animal errant est trouvé errant sur la voie publique, notre établissement peut procéder à la recherche d'une identification (tatouage, puce électronique) et contacter le propriétaire.

Si l'animal n'est pas identifié, ou si le propriétaire est injoignable, la clinique ne pourra pas garder l'animal, les boxes étant réservés aux hospitalisations. La clinique vous adressera à la gendarmerie de Rivesaltes ou à la fourrière de Perpignan.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont consultables sur notre site internet www.aglyvet.fr.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente ou en fichier PDF envoyé par mail.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

MODALITES DE REGLEMENT

Paiement par carte bleue, chèque ou espèces.

LITIGES

En cas de différend déontologique, vous pouvez contacter Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires d'Occitanie (à contacter en cas de différend déontologique).

RCP

Responsabilité civile professionnelle :

CGF

18/10/2023

- Dr Ducup de Saint Paul et salariés : Groupe Pasteur mutualité.
- Dr Guenin Brasse : La médicale de France

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs : nom des titulaires de l'établissement de soins.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : [url du médiateur](#).